



Livret d'accueil

CENTRE DE BILAN DE COMPÉTENCES



Soucieux d'améliorer l'accompagnement de ses professionnels, le Groupement Hospitalier de Territoire Santé 41 a mis en œuvre en 2024 le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

Il permet à chaque salarié de faire le point sur sa situation et de bénéficier de conseils personnalisés dans le cadre d'une évolution professionnelle, quel qu'en soit le motif : développement des compétences, mobilité interne ou externe, reconversion, reclassement pour raisons de santé...

Le Groupement complète aujourd'hui son offre en développant un Centre de bilans de compétences.

Dans le prolongement du conseil en évolution professionnelle, le bilan de compétences est une méthode d'analyse du parcours professionnel et des possibilités d'évolution. Il est encadré par des textes réglementaires et répond à un cahier des charges précis. Il est mis en œuvre par un professionnel certifié.

L'association du CEP et du Bilan de compétences est gage de simplicité et d'efficacité car les professionnels s'adressent à un interlocuteur unique qui suit leur projet de bout en bout. Cet interlocuteur, salarié lui-même du GHT, en connaît l'organisation, les activités, la politique RH et les opportunités d'évolution.

Ainsi, le Centre de Bilans de compétences s'inscrit dans la stratégie du Groupement en matière de gestion des ressources humaines : développement de la qualité de vie au travail et de l'attractivité, développement des compétences, accompagnement des parcours professionnels.

Je remercie tous les professionnels qui se sont engagés dans ce projet, en particulier notre conseillère en évolution professionnelle, et j'invite tous les acteurs, professionnels et manageurs, à s'en saisir.

François-Xavier BAUDE,

Coordonnateur du département des ressources humaines, de la formation
et des coopérations médicales du CH Simone Veil de Blois

Coordonnées du Centre de Bilans de Compétences

Enregistré sous le numéro **2441P001341** auprès du Préfet de la région
Centre-Val de Loire

Numéro de SIRET : **264 100 033 000 10**

Adresse de l'organisme de formation :

Centre Hospitalier de Blois

Mail Pierre Charlot

41000 BLOIS

Qu'est-ce qu'un Bilan de Compétences ?

Le Bilan de Compétences est un travail d'analyse professionnelle, accompagné par un prestataire formé, qui permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Pourquoi faire un Bilan de Compétences ?

- Vous ne vous sentez plus à l'aise dans votre poste et souhaitez en changer ?
- Vous vous sentez démotivé dans votre activité professionnelle ?
- Vous devez vous reconvertis, mais ne savez pas vers quel métier vous orienter ?
- Vous voudriez valider une idée de projet avant de vous lancer ?
- Vous avez besoin d'envisager un nouveau projet professionnel ?
- Vous souhaitez faire un point sur votre carrière avant d'envisager la suite ?

Le Bilan de Compétences peut vous aider à répondre à ces questions ou à toute situation d'incertitude quant à votre évolution professionnelle.

A qui s'adresse le Bilan de Compétences ?

Le Bilan de Compétences s'adresse à tout agent de la Fonction Publique Hospitalière désireux de faire le point sur son parcours professionnel et ses possibilités d'évolution. Aucun pré-requis n'est nécessaire.

Quels sont les objectifs du Bilan de Compétences ?

Le Bilan de Compétences a pour objectifs de donner au bénéficiaire les moyens de faire un point sur son parcours, d'identifier et valoriser l'ensemble de ses ressources (intérêts, motivations, valeurs, compétences, qualités, axes de progression) et de définir un projet en lien avec ses attentes.

Les objectifs sont co-construits avec le bénéficiaire lors de la phase préliminaire afin d'adapter le déroulement du Bilan de Compétences aux besoins du bénéficiaire.

Comment se déroule un Bilan de Compétences ?

Un Bilan de Compétences se déroule sur plusieurs semaines. Les dates et le rythme des séances sont fixés en fonction de vos contraintes et de vos possibilités. On conseille toutefois de ne pas espacer les séances de plus de deux semaines afin de maintenir une dynamique de travail propice au Bilan de Compétences.

Le Bilan de Compétences se déroule en plusieurs temps :

- **L'entretien initial** : Obligatoire, gratuit et sans engagement, il permet de valider l'engagement dans la démarche. Lors de cet entretien, les outils et la méthodologie utilisés sont présentés au bénéficiaire. A l'issue du délai de réflexion, il est possible de remplir le dossier de demande de prise en charge. Le Bilan de Compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire. Il commence après le montage et l'acceptation du dossier de financement.
- **La phase préliminaire** : cette phase de diagnostic permet d'analyser votre demande au regard de votre parcours professionnel et d'élaborer un programme de Bilan de Compétences personnalisé et adapté à votre situation.
- **La phase d'investigation** : elle a pour objet l'analyse de votre parcours professionnel pour analyser vos intérêts, vos compétences, vos motivations et vos valeurs. Durant cette phase, plusieurs modalités sont mises en œuvre : passation de tests, entretiens, recherches documentaires, et ce afin de mener une réflexion approfondie sur vos possibilités d'évolution professionnelle. Des enquêtes métiers menées auprès de professionnels pourront venir compléter votre recherche documentaire. Toutes ces démarches vous permettront de confronter vos attentes, la faisabilité de votre projet, et la réalité du marché du travail.
- **La phase de conclusion** : au cours de cette phase, vous prenez connaissance des résultats de la phase d'investigation et définissez les moyens à mettre en œuvre pour réaliser votre projet. Vous recevez également la synthèse de votre Bilan de Compétences lors de la dernière séance. Elle reprend les circonstances du bilan, le ou les projets retenus, le plan d'actions et une conclusion.
- **L'entretien post-bilan** : 6 mois après la fin de votre Bilan de Compétences, nous faisons le point sur la réalisation de votre projet et les actions restant à mettre en œuvre en ce sens.

Méthodes mobilisées

Les séances se déroulent en face à face, et dans la mesure du possible en présentiel. Il est toutefois possible de prévoir certaines séances en visio.

Au travers d'entretiens et de questionnements, vous êtes accompagné pour analyser de façon approfondie votre parcours professionnel, vos compétences, vos motivations et vos valeurs professionnelles.

Afin d'avoir une base d'échange et de nourrir le travail d'introspection, nous utilisons les tests psychométriques Transférance.

Vous disposez par ailleurs d'un livret d'accompagnement à compléter au fur et à mesure du Bilan de Compétences pour vous impliquer dans la démarche et conserver une trace du travail accompli.

Une fois votre projet professionnel affiné, vous pourrez faire des enquêtes terrain ou des immersions professionnelles pour le confirmer et le confronter à la réalité du marché du travail.

Vous serez par ailleurs accompagné dans la définition d'un plan d'action personnalisé pour mettre en œuvre votre projet.

Modalités d'évaluation et de suivi

En début de Bilan de Compétences : évaluation et analyse de vos besoins et de vos attentes spécifiques lors de la phase préliminaire. Elaboration d'un programme personnalisé.

En cours de Bilan de Compétences : à chaque début et fin de séance, nous faisons le point ensemble.

A l'issue du Bilan de Compétences : un questionnaire de satisfaction à chaud vous est remis pour recueillir vos avis et commentaires

6 mois après la fin du Bilan de Compétences : un questionnaire de suivi vous sera adressé afin d'échanger sur l'état d'avancement de votre projet

Durée et tarif du Bilan de Compétences

Un Bilan de Compétences dure 24h. Il se déroule sur plusieurs semaines et est réparti de la façon suivante :

- 18 heures d'entretiens en face à face réparties en entretiens de 2 ou 3 heures
- 6 heures de travaux personnels

Le tarif du Bilan de Compétences est de 1800€.

Comment financer un Bilan de Compétences ?

Plusieurs financements sont possibles :

- Le Bilan de Compétences peut être financé sur le Plan de formation de l'établissement. Généralement, dans ce cas de figure, il est déclenché à l'initiative de l'employeur. Toutefois, le salarié n'est pas obligé d'accepter et les conclusions du Bilan de Compétences sont communiquées uniquement au bénéficiaire
- Pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière prouvant au moins 2 ans de services effectifs dans la Fonction Publique Hospitalière, il est possible de faire financer un Bilan de Compétences tous les 5 ans par l'ANFH. Les agents relevant du décret du 22/07/2022 peuvent bénéficier du financement d'un bilan de compétences tous les 3 ans.
- Vous pouvez également financer un Bilan de Compétences sur vos fonds propres

Le Bilan de Compétences peut se dérouler sur votre temps personnel ou sur votre temps de travail, dans la mesure où vous avez une autorisation d'absence signée par votre établissement.

Délais d'accès et modalités

Outre les délais de traitement de votre dossier par l'ANFH en cas de demande de financement, et par votre employeur si vous souhaitez faire votre Bilan de Compétences sur votre temps de travail, il peut s'écouler 15 jours entre la prise de contact et le premier entretien de Bilan de Compétences.

Les entretiens de Bilan de Compétences peuvent se dérouler en présentiel ou en visio. Les entretiens en présentiel se déroulent lieu dans un bureau individuel fermé, garantissant la discréetion et la confidentialité des échanges. S'agissant des entretiens en visio, le Centre Hospitalier de Blois utilise un outil de visioconférence permettant de générer un lien unique par entretien, auquel seul le bénéficiaire du Bilan de Compétences et son accompagnateur ont accès.

Pour tous les entretiens en visio, l'accompagnateur assure l'assistance technique et pédagogique.

Cadre légal et réglementaire du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences répond aux dispositions de la loi du 05/09/2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, aux articles R6313-4 à R6313-7 du Code du Travail et au décret n°2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière.

Il s'agit d'une démarche individuelle qui permet à toute personne d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Il n'y a pas de prérequis pour réaliser un Bilan de Compétences.

Ce dernier est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations (confidentialité, consentement du bénéficiaire et neutralité).

Obligations déontologiques

En tant que centre de Bilan de Compétences, le Centre Hospitalier de Blois respecte les règles suivantes :

- Consentement : le Bilan de Compétences ne peut se réaliser qu'avec le consentement du bénéficiaire. Le prestataire est tenu de s'en assurer.
- Respect du secret professionnel et confidentialité de tous les échanges
- Respect de la vie privée
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire
- Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation
- Neutralité : le consultant en Bilan de Compétences s'appuie sur des éléments mesurables. Il adopte une posture de neutralité qui lui permet d'éviter les biais d'évaluations subjectives.

Accueil des personnes en situation de handicap

Le Centre Hospitalier de Blois accorde une attention particulière à l'aménagement des modalités de bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap. En cas de besoin, des solutions alternatives leur sont proposées afin de garantir l'accès au Bilan de Compétences.

Réclamations

Notre centre de bilans de compétences s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Toutes les réclamations sont étudiées individuellement pour améliorer nos pratiques. En cas de besoin, vous pouvez envoyer vos réclamations par mail à l'adresse suivante : departement.fcr41@ch-blois.fr

Contact et modalités pratiques

Nom du contact : Caroline LABBE

Téléphone : 06.79.59.53.41

Mail : caroline.labbe@ch-blois.fr

Adresse : Centre Hospitalier de Blois, Mail Pierre Charlot, 41000 Blois

Horaires : le centre de Bilan de Compétences est ouvert du lundi au vendredi sur rendez-vous.